

**Lettre à Maude Pagé-Arpin,  
première récipiendaire de la Bourse du 6 décembre  
de la part de sa directrice de maîtrise**

Chère Maude,

Je vous offre mes plus sincères félicitations à titre de récipiendaire de la bourse du 6 décembre. Décernée pour la première fois cette année par le Comité permanent du Statut de la femme de l'Université de Montréal, cette bourse favorise votre projet de mémoire relié au contexte de la violence contre les femmes. Mais avant de témoigner du sens que je donne à cet honneur qui vous échoit, permettez-moi de revenir sur cet événement tragique du 6 décembre 1989 qui fauchait quatorze étudiantes de Polytechnique. Cet événement, je vous l'avoue, m'a personnellement et profondément touchée, plus que je ne saurais vous l'apprendre en ces quelques mots improvisés.

Il faut d'abord dire à quel point j'ai pleuré ce jour-là et dans les jours qui suivirent; ces morts ont suscité une émotion aussi forte que celle de la perte d'un être cher. Depuis, je continue parfois de verser une larme discrète en me remémorant l'horreur de cette tuerie. Comme doyenne de la Faculté de droit alors, j'ai su rapidement que la sœur de Maude Haviernick étudiait en droit et que je connaissais Thérèse Daviault, la mère d'une autre victime. Si je fus aux premières loges au cours des cérémonies universitaires de deuil, la violence inouïe de cet événement et l'impression forte d'être si proche du drame et de la douleur, ont marqué à jamais ma mémoire. Mais j'ai un aveu à vous faire : j'hésite à participer aux cérémonies commémorant ce 6 décembre de crainte qu'elles ne ravivent trop ma peine qui me paraît bien inconvenante à côté de celle des familles. Le 6 décembre 2005, en participant à la cérémonie de remise de la première bourse, j'y ai vu l'occasion de donner un nouveau sens aux commémorations de la tuerie de Polytechnique. Pour moi, cette bourse consiste dorénavant à célébrer la mémoire de ces étudiantes de Polytechnique qui étaient des jeunes femmes comme vous, chère Maude, brillantes, dynamiques et dotées d'un bel avenir.

Ce 6 décembre 1989 a eu aussi d'importantes répercussions sur l'orientation de certaines de mes réflexions de spécialiste de droit pénal. J'ai décidé de faire l'examen de cet événement selon une perspective féministe et de réfléchir à la question d'un meilleur contrôle des armes à feu au Canada. Un fait me paraît clair : Marc Lépine a bel et bien fait un massacre à Polytechnique parce qu'il était en rupture de solidarité avec la moitié de l'humanité, les femmes. Ce tueur a réellement voulu donner à son acte terroriste qui ciblait des femmes innocentes mais libres, instruites et émancipées, une portée politique dont il faut continuer d'examiner le sens. La folie meurtrière du genre de celle de Lépine prend d'autres visages aujourd'hui. Quel rapprochement faire avec Marc Lépine et les bombes humaines qui s'immolent aux quatre coins de la planète, soi-disant au nom d'un Dieu courroucé, et qui tuent des innocents, à leurs yeux des infidèles : je ne suis

pas encore certaine de la parfaite similitude de sens mais une chose est sûre : de tels événements ont l'effet d'attiser la haine collective, un sentiment peu propice à la restauration de la solidarité des hommes et des femmes dans une commune humanité. Comme je l'ai suggéré dans un article : il faut désarmer les Canadiens et s'armer de tolérance. Si je reste convaincue de la charge de haine à l'endroit des femmes dont le geste de Lépine témoignait, les analyses féministes, particulièrement en droit pénal, ne peuvent promouvoir le retour à un droit de représailles des victimes par tribunal interposé et ne peuvent stimuler le ressentiment dans l'exercice de la punition des hommes criminels violents et/ou terroristes. Comme vous avez décidé d'orienter vos recherches sur les règles de preuve et de procédure du procès criminel ayant comme toile de fond les crimes de violence contre les femmes, vous aurez sans doute l'occasion de réfléchir à ces questions fort difficiles. Elles exigent plus que le regard de la juriste que vous êtes mais font appel à votre sensibilité qui vous conduira vers des façons innovatrices de voir les choses.

Je termine cette lettre en souhaitant qu'aujourd'hui et dans le futur, cette bourse soit l'expression de la solidarité de toutes et tous ses récipiendaires avec ces étudiantes de Polytechnique. Ces étudiantes furent les victimes de Marc Lépine, mais elles n'avaient pas le statut de victime comme condition. Il faut par conséquent ne jamais oublier que vous êtes maintenant en relation de mémoire avec ces femmes fortes, qui, vivantes, étaient porteuses d'avenir, qui, mortes, sont porteuses de votre avenir. Pour cette mémoire d'elles, il convient d'utiliser votre intelligence, votre talent, votre sensibilité et vos compétences à l'étude de questions qui concernent des femmes dont le statut de victime est une condition et de contribuer par vos réflexions à l'amélioration de leur sort. Ces quatorze étudiantes de Polytechnique vous y convient.

Bon travail, chère Maude,  
En hommage à la mémoire de quatorze étudiantes de Polytechnique, mortes un certain 6 décembre,

Hélène Dumont  
Professeure titulaire  
Faculté de droit